

CHANGEMENT

FRÉQUENCES COLLECTE



À Marnay, le 10/12/2019

Mesdames, Messieurs,

Depuis 2017, les ordures ménagères sont collectées tous les quinze jours, en dehors de la période du 15 juin au 15 septembre, pour laquelle nous avons fait le choix de maintenir une collecte hebdomadaire.

Après avoir analysé, sur deux années consécutives, les habitudes des habitants du territoire durant cette période, nous constatons que les bacs d'ordures ménagères ne sont pas plus présentés à la collecte l'été que l'hiver. En effet, sur les 3 mois concernés par cette fréquence de collecte, la moyenne de présentation est de 3.5 fois par foyer.

Les coûts de fonctionnement sont une dépense importante du service de la gestion des déchets ménagers, notamment les frais de collecte et les frais d'adhésion auprès des centres de traitement. Chaque année, nos services subissent une augmentation des dépenses, due notamment au coût du carburant.

Dans un but de maîtriser ces coûts, nous avons fait le choix de maintenir une collecte bi-mensuelle des ordures ménagères sur la totalité de l'année.

En parallèle, afin de promouvoir le geste de tri et d'améliorer la qualité du tri dans les camions de collecte, nous avons dissocié les tournées de tri sur plusieurs communes. Celles-ci auront dorénavant un jour de collecte du tri différent de celui des ordures ménagères.

Cela doit nous permettre de préserver une bonne qualité des déchets recyclables, et d'accroître les contrôles qualité des bacs de tri présentés lors des collectes.

Notre territoire est sur une bonne voie dans la réduction des déchets, dans l'amélioration des gestes de tri, dans le recyclage du verre, et nous espérons que ce changement permettra d'améliorer encore nos résultats en matière de gestion des déchets.

Le calendrier de collecte est joint à ce présent courrier, ainsi que les consignes de tri au verso de ce document.

Nous vous invitons à y prêter la plus grande attention, les changements de jours de collecte intervenant dès le 2 janvier 2020.

Le Président de la Communauté de Communes du Val Marnaysien,
Thierry DECOSTERD,

Le Vice-Président en charge de la gestion des déchets ménagers et assimilés,
François MARCHAL,

UNE QUESTION ?

Communauté de Communes du Val Marnaysien
21 Place de l'Hôtel de Ville - 70 150 MARNAY
03 84 31 94 84 • om@valmarnaysien.com